Accusé de réception en préfecture
091-219105491-20220329-SG2022_03778-AI
Date de télétransmission : 29/03/2022
Date de réception préfecture : 29/03/2022

Sainte-Geneviève des-Bois

ACHATS VOLETS ECOLE ELEMENTAIRE DENIS DIDEROT

Signature du contrat

Décision n° 2022-77

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122.22,

VU l'Article L.2123-1 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de changer les volets de l'école élémentaire Denis Diderot,

CONSIDERANT l'offre économiquement la plus avantageuse proposée par la société **MET-ALU 91 – 3bis, rue des bâtisseurs – 91350 GRIGNY** pour un montant de **16 510,00€ HT**,

D É C I D E

DE SIGNER ledit marché avec la société **MET-ALU 91 – 3bis, rue des bâtisseurs – 91350 GRIGNY**.

D'AUTORISER le règlement des dépenses afférentes pour un montant de **16 510,00€ HT**.

DIT que la dépense est inscrite au Budget Communal.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Signé électroniquement par
Frédéric PETITTA

28/03/2022

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois,
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération